



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 11 novembre 2013 (13.11)
(OR. en)**

15651/13

CO EUR-PREP 43

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil
au:	Comité des représentants permanents / Conseil des affaires générales
Objet:	Conseil européen (19 et 20 décembre 2013) - Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté, qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder les 19 et 20 décembre 2013.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

o
o o

I. POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Le Conseil européen tiendra une discussion thématique sur la politique de sécurité et de défense commune. Comme il est indiqué dans les conclusions de décembre 2012, il examinera les points suivants:

- (a) augmenter l'efficacité, la visibilité et l'impact de la PSDC;
- (b) renforcer le développement des capacités en matière de défense;
- (c) renforcer l'industrie européenne de la défense.

Sur la base de la communication de la Commission du 24 juillet 2013, du rapport du 15 octobre 2013 de la Haute Représentante/chef de l'Agence européenne de défense ainsi que des travaux du Conseil (Affaires étrangères/Défense), le Conseil européen fera le point des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et évaluera la situation. Il fournira des orientations pour la suite des travaux, sur la base de recommandations de son président.

II. UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

Le Conseil européen reviendra, de manière globale, sur les mesures destinées à assurer l'achèvement de l'Union économique et monétaire. En particulier,

- (a) le Conseil européen réalisera une analyse commune de la situation économique dans les États membres et dans la zone euro en tant que telle. À cette fin, il mènera un débat à la suite de la publication par la Commission de l'examen annuel de la croissance et du rapport sur le mécanisme d'alerte;
- (b) les travaux se poursuivront afin de renforcer la coordination des politiques économiques, l'objectif étant que des décisions soient prises sur les principales caractéristiques des arrangements contractuels et des mécanismes de solidarité associés;

(c) le Conseil européen confirmera la décision du Conseil, dans le prolongement des travaux pertinents menés par les comités compétents, concernant le recours, dans le cadre du rapport conjoint sur l'emploi, à un tableau de bord d'indicateurs en matière sociale et d'emploi ainsi qu'à des indicateurs en matière sociale et d'emploi s'inspirant de ce qui a été proposé par la Commission, l'objectif étant que ces nouveaux instruments soient utilisés dès le Semestre européen de 2014;

(d) [*p.m.* Union bancaire].

III. POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le Conseil européen fera le point des efforts déployés pour favoriser la croissance, l'emploi et la compétitivité au niveau européen et formulera, le cas échéant, de nouvelles orientations.

En particulier, le Conseil européen:

(a) évaluera la mise en œuvre du Pacte pour la croissance et l'emploi, approuvé en juin 2012, y compris le financement des PME, en s'appuyant sur les examens réguliers du Conseil;

(b) fera le point des mesures prises dans le domaine de la fiscalité depuis mai 2013, sur la base d'un rapport du Conseil et des travaux entrepris par la Commission.

IV. DIVERS

[*p.m.* *Élargissement*]

Task force pour la Méditerranée

Conformément à ce qui a été convenu en octobre 2013, le Conseil européen sera informé par la présidence des décisions opérationnelles prises par le Conseil JAI de décembre à la suite du rapport de la Commission sur les travaux de la task force pour la Méditerranée.

Énergie

Le Conseil européen prendra note des progrès réalisés dans le domaine de l'énergie depuis sa réunion en mai 2013, sur la base d'un rapport du Conseil sur les progrès accomplis en la matière. (Il convient de rappeler que le Conseil européen abordera le dossier de l'énergie lors de la réunion qu'il tiendra en février 2014).
